

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 14/10/2022

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, CHAPUIS Audrey, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PELUS Yohann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul**

Membres excusés : **BOUILLOUX Louis, PACOUD Claudine, SERGENT Cyril, VAIL Fanny**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 10

Secrétaire de séance : Isabelle COMTET

**Adoption du procès-verbal du 29/09/2022** : à l'unanimité

**Délibération 2022-10-20 34 (1.1) : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale, et désignation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en tant que coordinatrice du groupement de commandes**

Madame le Maire rappelle que, dans un souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, a été mis en place, depuis 2019, par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées, des groupements de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie, ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale.

Ainsi, dans le même souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est proposé de renouveler le groupement de commandes afin de pourvoir au besoin de travaux susmentionnés. Par ailleurs, afin de rationaliser le fonctionnement, la convention constitutive de groupements de commande aura désormais une durée illimitée.

Ainsi, il est proposé de conclure ladite convention entre les collectivités suivantes :

- Commune d'Attignat,
- Commune de Béréziat,
- Commune de Bresse Vallons,
- Commune de Confrançon,
- Commune de Curtafond,
- Commune de Foissiat,
- Commune de Malafretaz,
- Commune de Marsonnas,
- Commune de Saint-Didier-d'Aussiat,
- Commune de Saint-Martin-le-Châtel,
- Commune de Saint-Sulpice,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,

La convention, ci-annexée, constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la Commande Publique, à la passation des accords-cadres (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et notification des accords-cadres). Chaque membre du groupement de commandes aura en charge notamment d'émettre les bons de commande et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins

A titre prévisionnel, les travaux feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un allotissement technique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**AUTORISE** l'adhésion de la Commune de Saint-Didier-d'Aussiat au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie.

**DESIGNE** la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en tant que coordinatrice du groupement de commandes.

**APPROUVE** les termes des conventions constitutives de groupement de commandes entre les communes susmentionnées et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention susvisée, et tous documents afférents.

☞ Il est rappelé que cette adhésion au groupement de commande se fait dans le cadre du transfert à la commune par Grand Bourg Agglo de la compétence voirie. Jusqu'à présent, la commune bénéficiait d'une dotation dans le cadre du programme voirie communautaire. Elle décidait des travaux à réaliser et Grand Bourg Agglo procédait à leur réalisation.

Désormais, la commune recevra cette dotation dans les recettes de son budget et sera libre de son utilisation. Elle pourra s'en servir en totalité ou en partie pour les travaux annuels de voirie. Une réflexion sera donc à avoir au moment de la préparation du budget et il faudra tenir compte que l'attribution de compensation touchée en recette sera figée même si les coûts de voirie augmentent.

La commune passera les bons de commande auprès des entreprises retenues dans le cadre du groupement et paiera directement les factures.

De plus, les permissions de voirie et demande d'alignement qui étaient jusqu'à présent traitées par les services techniques de Grand Bourg Agglo, le seront à partir du 01/01/2023 par la commune.

### **Délibération 2022-10-20 35 (7.1) : Décision modificative n° 02**

Madame le maire expose qu'il y a lieu d'ajuster le budget en fonctionnement :

- Masse salariale (remboursement à l'organisme de regroupement) : + 2 000 €
- Les crédits seront pris sur le chapitre « Dépenses imprévues »

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 6216 – Chap 012 – Personnel affecté		+ 2 000
D 022 – Dépenses imprévues	- 2 000	
<b>Total – Section de fonctionnement</b>	<b>- 2 000</b>	<b>+ 2 000</b>

Des écritures d'ordre sont également à prévoir pour intégrer les études et travaux en cours sur leurs comptes budgétaires définitifs qui s'équilibrent en recette et en dépense d'investissement.

RI au 2031 - 041 : 10 000 €

DI au 2313 – 041 : 10 000 €

RI au 2313 - 041 : 225 €

DI au 21318 – 041 : 225 €

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :**

C. Picard liste les **demandes d'urbanisme et de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

#### **Commission Bâtiments Voirie**

##### **Compte rendu de la commission du 11/10/2022**

Tarifs de location de la salle polyvalente et de la halle : la commission a fait des propositions de nouveaux tarifs tenant compte de la halle. Ce point sera également travaillé en commission finances et un retour sera fait en commission bâtiments.

Event Factory : la société installée dans l'ancienne boulangerie a fait la demande pour disposer de manière permanente de 2 places de stationnement. La commission n'est pas favorable.

Toilettes en primaires : Manyfact a posé la porte des WC PMR. Le crépi extérieur doit être fait pendant les vacances de la Toussaint. L'inversion des portes (uniquement 2 sur les 3) sera faite au plus tôt.

Le directeur d'école a fait plusieurs demandes : rehausser les lavabos, supprimer les mitigeurs... La commission souhaite laisser vivre cet équipement et voir les réels besoins. Pour la rampe d'accès aux WC PMR, le maçon doit faire parvenir un devis.

Halle salle polyvalente : pendant les vacances scolaires, le passage des fourreaux, les bordures des espaces verts et l'enrobé du parking vont être réalisés. Il a été demandé à l'entreprise CURT de prévoir rapidement la fermeture à clé du local de stockage des bouteilles de gaz.

Maternelle : Des devis vont être demandés à l'entreprise Berthet pour l'installation de stores dans la classe non équipée et la salle de motricité.

Salle polyvalente : le SDIS a procédé au contrôle de cet ERP (établissement recevant du public). Ce contrôle qui a lieu tous les 5 ans a permis d'avoir un avis favorable, les entretiens et tenues du registre de sécurité étant faits régulièrement.

Cheminement piéton RD92/Beutelons : les travaux ont démarré le 17/10 comme prévu pour une durée d'1 mois.

Programme voirie 2023 : la commission a commencé à lister les voies communales à reprendre. Un chiffrage va être fait.

Chemins ruraux : un programme annuel va être prévu. Pour 2023, il est envisagé d'entretenir le chemin entre le chemin des Piolys et l'impasse des Couvets.

Elagage : prévoir un temps de travail pour faire le point.

Cimetière : engazonnement du carré Nord fait par les élus.

Stockage cartons du Sou des écoles : l'association a signalé un problème d'humidité dans le grenier de l'école où sont stockés leurs cartons. Des précisions seront demandées pour éventuellement chercher un autre lieu de stockage.

### **Commission Urbanisme – Cadre de vie**

Révision du PLU : lors d'une commission le 13/10, l'Atelier du Triangle a présenté différents scénarii de développement de la commune sachant que le SCOT règlemente les possibilités d'extension de la zone urbaine de chaque commune. Ainsi, la commune ne peut prévoir que 7 hectares de zones constructibles dans son futur PLU. L'enveloppe urbaine du centre Bourg va ainsi être privilégiée.

Sur cette base, le projet d'aménagement et de développement durable de la commune pour les années à venir (PADD) va être rédigé. Il sera soumis aux personnes publiques associées (préfecture, chambre d'agriculture, de commerce...), début décembre.

Conseiller numérique : des interventions seront prévues sur la commune et seront ouvertes à tous ceux qui souhaitent des conseils et une aide pour l'utilisation des différents supports numériques (téléphone, tablette, ordinateur, internet...). Les dates et horaires seront communiquées.

Antenne Orange : ATC, le gestionnaire de l'antenne, souhaitait établir un nouveau bail prévoyant de nouvelles conditions d'utilisation et engageant la commune sur les années futures. Le service juridique de Grand Bourg Agglo a été sollicité et a confirmé qu'il n'est pas nécessaire d'aller dans leur sens et que le bail en cours est toujours en vigueur.

Eclairage public : La société SOBECCA procédera aux remplacements des luminaires entre le 12 et le 23 décembre 2022. Une réunion de démarrage de chantier est à prévoir, notamment pour voir l'impact sur les illuminations de Noël qui ne pourront certainement pas être installées sur certains candélabres.

### **Commission Communication – Scolaire - Associations**

Comité des fêtes :

D. Perrot fait le compte rendu de leur assemblée générale :

- Concert Courant d'Eire : les bénéfices ont pu être redistribués aux associations qui ont aidé et permettre au comité d'acheter du matériel.

- Banquet des conscrits : les jeunes étant trop peu nombreux, D. Perrot a sollicité le comité des fêtes pour qu'il reprenne l'organisation. Ce dernier n'est pas contre mais ne fera pas son repas choucroute en mars et les conditions d'organisation sont à préciser.

- Illuminations : dans le contexte national de sobriété énergétique, il a été demandé au comité de faire un geste pour limiter le nombre d'heures d'éclairage.
- Déclaration de buvette : il a été rappelé que les associations doivent respecter les catégories de boissons autorisées à la vente dans l'arrêté délivré par la commune.

Conseil d'école : lors du dernier conseil d'école, la commune a été remerciée pour les travaux d'extension et de rénovation des sanitaires.

Sur les demandes des enseignants :

- Bac à sable en maternelle : refusé. Installation et gestion trop contraignantes.
- Fresque en élémentaire à réaliser par les enfants avec une artiste : ce projet va se faire. La commune devra prévoir le nettoyage du mur.
- Alarme incendie en maternelle : 2 blocs de sécurité vont être changés car l'alarme ne s'arrête pas après le déclenchement et la clé de réarmement ne permet plus de la stopper.

Temps méridien et périscolaires : un RDV a eu lieu avec la PEP 01, la cantine, les Petits Loups et la commune de St Sulpice pour voir comment faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicaps sur ces temps. La PEP 01 a proposé d'intervenir gratuitement sur les différents temps pour sensibiliser les interlocuteurs et les accompagner dans leur approche.

Projet de café associatif : 2 habitantes de la commune sont venues présenter aux élus un projet de café associatif. L'idée serait d'ouvrir un café et une petite épicerie de produits locaux avec l'aide de bénévoles. Pour cela, il faudrait que la commune mette à disposition un bâtiment et l'aménage. Le conseil trouve que c'est une belle idée mais qui n'entre pas dans la programmation budgétaire et n'est donc pas envisageable à court ou moyen terme.

Repas communal du 15/10 : C. Picard et le conseil remercient les membres de la commission animation pour le travail réalisé (organisation, décoration, animation).

Repas du CCAS : il aura lieu le samedi 12 novembre pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

Cérémonie du 11 novembre à 11h15 : Les enfants de l'école seront présents, ainsi que la fanfare de l'avenir saindidois.

Vœux du Maire : ils auront lieu le dimanche 08/01. La halle sera inaugurée ce même jour.

Forum des associations : il sera organisé au gymnase le 09/09/2023.

**Administration générale**

**INTERCOMMUNALITE ET QUESTIONS DIVERSES**

Procès-verbal adopté en séance du conseil municipal du 17 novembre 2022 par les membres présents.

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire,  
Catherine PICARD**